**FEDERATION FRANCAISE DES CECOS**

 31ème Séminaire des CECOS

26, 27 et 28 mars 2025

**NANTES**

**FICHE INDIVIDUELLE D’INSCRIPTION**

**(à remplir pour chacun des participants)**

**INFORMATIONS GENERALES**

Nom Prénom

Fonction Etablissement

Tel Fax

Portable E mail

**CECOS de …………………………………………**

**TRANSPORT (merci de bien préciser vos horaires)**

**□ Par avion □ Par train □ En voiture**

Aller : Arrivée à Nantes le :……………………. à ……………..heures

Retour : Départ de Nantes le : …………………… à ……………..heures

**HEBERGEMENT**

Nuit du mercredi 26/03……………………… □ Chambre simple

Nuit du jeudi 27/03…………………………….. □ Chambre simple

Pour information, Nuit supplémentaire à votre charge

Besoin d’un parking à l’hôtel □ Oui □ Non

**REPAS**

Présence au diner du mercredi soir □ Oui □ Non

Présence au déjeuner du jeudi midi □ Oui □ Non

Présence au diner du jeudi soir □ Oui □ Non

Présence au déjeuner du vendredi midi\* □ Oui □ Non

\* le déjeuner du vendredi sera sous forme d’un buffet déjeunatoire permettant à celles et ceux qui doivent repartir rapidement de déjeuner avant le départ (pas de panier repas possible)

**INSCRIPTION AU SEMINAIRE**

**COÛT de la FORMATION : 650 Euros/ personne (totalité du séminaire) :**

* Frais d’inscription : coût unitaire 390 Euros
* Forfait pour frais de restauration et hébergement 260 Euros (4 Repas à 20€- 2 Nuitée à 90€)
* Forfait « accompagnant » de 350 euros incluant l’hébergement et les repas.

**REGLEMENT**

* **Pour les inscriptions individuelles**
* .Paiement par Chèque établi à **l’ordre de la Fédération Française des CECOS** à retourner par courrier avant le 15 février 2025 à Mme MALLERET Vanessa – Secrétariat CECOS – 185 Hameau de Bagnolet – 81260 FONTRIEU
* .Ou par virement sur le compte de la Fédération (joindre à votre fiche d’inscription la photocopie du virement)

**LES INSCRIPTIONS NE SERONT EFFECTIVES QU’A RECEPTION DU PAIEMENT**

* **Pour les Inscriptions CHU/convention**
* Prendre contact avec Mme Vanessa MALLERET par email à secretariatcecos@yahoo.fr pour l’envoi de la convention.
* avec Convention de Formation, renvoyer la convention en **2 exemplaires** dument signée par votre établissement. La facture sera alors établie à l’issue du séminaire pour service fait et paiement par virement bancaire sur présentation des attestations de présence.

***Toute inscription et règlement est à adresser par courrier à :***

***Mme MALLERET Vanessa***

***Assistante des CECOS***

***Séminaire CECOS Nantes 2025***

***185 Hameau de Bagnolet***

***81260 FONTRIEU***

***et/ou par mail :***

***secretariatcecos@yahoo.fr***

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Désignation**

La Fédération Française des CECOS désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 478 Rue de la Découverte, Mini Parc 3, CS67624, 31676 LABEGE Cedex.

**Objet et champ d’application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Fédération Française des CECOS pour le compte d’un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l’acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d’achat.

**Devis et attestation**

Pour chaque formation, la Fédération Française des CECOS s’engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

**Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et TTC. La TVA est non applicable. Le paiement est à effectuer avant ou après (si Formation continue) exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

**Prise en charge**

Si le client bénéficie d’un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l’accord de financement lors de l’inscription. Dans le cas où la Fédération Française des CECOS ne reçoit pas la prise en charge de l’OPCA au 1er jour de la formation, l’intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

**Conditions de report et d’annulation d’une séance de formation**

L’annulation d’une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l’heure prévus. Toute annulation doit faire l’objet d’une notification par e-mail à l’adresse secretariatcecos@yahoo.fr. En cas d’annulation entre 10 et 15 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d’annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d’annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d’annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d’adresser une demande écrite à l’organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d’inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la Fédération Française des CECOS ne pourra être tenue responsable à l’égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

**Programme des formations**

S’il le juge nécessaire, l’intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu’à titre indicatif.

**Propriété intellectuelle et droit d’auteur**

Les supports de formation, quelle qu’en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d’auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l’accord exprès de la société. Le client s’engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l’organisation ou de l’animation de formations.

**Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la Fédération Française des CECOS sont utiles pour le traitement de l’inscription ainsi que pour la constitution d’un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition des données personnelles le concernant.

**Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Fédération Française des CECOS et le client, la recherche d’une solution à l’amiable sera privilégiée. À défaut, l’affaire sera portée devant le tribunal Compétent.